

**Demande d'évaluation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de SCGM en vue de son renouvellement, R-3494-2002**

RÉPONSE DES PARTICIPANTS À LA PHASE 2 DU PEN À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 17 décembre 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : *Rapport final des participants à la phase 2 du PEN, page 20*

Préambule :

« Pour l'indice de recouvrement et d'interruption de service, chaque contravention à la procédure viendra réduire de 20 % l'indice de réalisation. Pour aucun cas de contravention, l'indice sera donc réalisé à 100 %. Pour un cas de contravention, l'indice sera réalisé à 80 % et ainsi de suite. »

Questions :

- 8.1 *Veillez nous fournir le nombre de contravention(s) à la procédure de recouvrement survenue(s) au cours des trois derniers exercices financiers, soit depuis le début de l'entente actuelle.*
- 8.2 *Veillez fournir les indices de recouvrement et d'interruption de service pour les trois derniers exercices financiers lorsque l'on applique la modification proposée dans le rapport final des participants à la phase 2 du PEN.*
-

1 Réponses :

- 2 8.1 Il n'y a pas eu de contraventions à la procédure de recouvrement au cours des trois
3 derniers exercices financiers.
- 4
- 5 **8.2** Pour chacun des trois derniers exercices financiers, l'indice de recouvrement et
6 d'interruption de service aurait été de 100 %.